

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Marc Dupuis	Numéro de permis 2006763	Date d'inspection Le 12 mars 2020	
Nom de l'établissement CLUB SOLEIL		Numéro de téléphone (506) 850-6000	
Adresse 29 Mcann Street Moncton NB E1A 4S6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Des exemples d'activités selon les intérêts des enfants ont été donnés. Des approches positives ont été observés. Discussion au sujet de la planification (augmenter la description des activités et un petit rappel de ne pas oublier d'écrire le ou les objectifs).

Observation du lavage des mains. Les enfants se préparent pour la collation.

original signé par
Paula Morin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 12 mars 2020

Date

original signé par
Linda Dupuis

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 12 mars 2020

Date